

# GRAND CONSEIL

Question Didier Castella et Jacques Vial

2014-CE-201

**Prise de position des conseillers d'Etat dans le cadre de campagnes de votation**

CHA/DIAF

23.09.2014

---

Situation générale : lors de la campagne concernant la votation fédérale du 28 septembre prochain, le Conseil d'Etat n'a pas pris position sur l'initiative populaire « Pour une caisse publique d'assurance-maladie » mais a laissé ses membres libres de position. Nous savons néanmoins que la majorité du Collège y était opposée.

La Directrice de la santé et des affaires sociales a pris position en faveur de l'initiative, dans le cadre de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. A ce titre, elle ne s'engage plus à titre personnel mais relaie la position du canton. De ce fait, le citoyen fribourgeois était amené à penser que le Conseil d'Etat était favorable à cette initiative. Il a fallu intervenir auprès de la presse pour faire modifier les dépêches qui titraient « Les cantons latins favorables à la Caisse unique ». Qu'un tel amalgame soit créé par un conseiller d'Etat est regrettable et inacceptable.

Cette conférence semble s'être réunie pour la seule occasion alors qu'elle ne prend généralement pas position. Elle s'est opposée à la Conférence suisse des directeurs de la santé publique alors que plusieurs conseillers d'Etat romands ont refusé de prendre part à cette conférence de presse. Nous avons la désagréable impression que cette institution a été instrumentalisée par le parti socialiste à des fins de propagande.

Relayant les soucis du comité fribourgeois interpartis « Non à la caisse unique », nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la pratique habituelle du Conseil d'Etat et quelle latitude ce dernier laisse-t-il à ses membres lors de campagnes liées à des votations fédérales, tout particulièrement lorsqu'il ne prend pas position ?
- Les membres du Conseil d'Etat ont-ils l'autorisation d'engager la position du canton dans une conférence institutionnelle alors que celui-ci n'a pas pris position ?
- Si le Conseil d'Etat ne prend pas position sur un objet en votation fédérale, quelles consignes seront données à ses membres afin d'éviter de faire croire à la population qu'un conseiller d'Etat s'exprime au nom du canton ?
- Est-il judicieux que l'Etat participe à renforcer le clivage romand/alémanique en prenant position contre les institutions fédérales faitières ?

(Sig.) Didier Castella et Jacques Vial, députés